

2018.27-09-22 Feuille 123

CCALN
Communauté de Communes
Avre Luce Noye



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres

du Conseil Communautaire

Titulaires : 69

Membres présents : 49

· supplés : 7

· représentés : 8

Votants : 57

Date de la convocation :

21 Septembre 2018

Secrétaire de séance :

Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 Septembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 21 SEPTEMBRE 2018, s'est réuni à FOLLEVILLE sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, LEFEBVRE Maité (suppléante de M. DEPRET), SAINQUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, DAULT (suppléant de M. RICARD), HALL, ROUX, BLONDEL, PETIT et NANSOT, Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, CAPELLE, BOUCHER, BLONDELOT (suppléant de M. DOUCHET), HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, HENNEBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VANDELDELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), MIANNE (suppléant de M. DRAGONNE), LEROY, PELTIEZ, CAILLET (suppléant de M. SZYROKI), MAROTTE, CLEMENT, HEYMAN, VAN OOTEGHEM, VAN GOETHEM

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BARRE de M. AUBRY, M. AMARA de Mme MARSEILLE, Mme MARCEL de M. FRANCELE, Mme BLIN de M. DURAND, M. COTTARD de M. DESROUSSEAU, M. PELTIEZ de M. DERLY, M. CHIRAT de M. SUIN et Madame PETIT de Mme LEFEBVRE Nadège

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE (représentée par M. AMARA), LEFEBVRE Nadège (représentée par Mme PETIT), Messieurs AUBRY (représenté par M. BARRE), FRANCELE (représenté par Mme MARCEL), DURAND (représenté par Mme BLIN), DESROUSSEAU (représenté par M. COTTARD), BERTRAND Gilbert, DOUCHET (représenté par M. BLONDELOT), SUIN (représenté par M. CHIRAT), DEPRET (représenté par Mme LEFEBVRE Maité), DUTILLEUX, LECLABART (représenté par Mme SAINQUENTIN), RICARD (représenté par Mme DAULT) et M. SZYROKI (représenté par M. CAILLET)

● Absents non excusés :

Madame ATTAGNANT, Messieurs MONTAIGNE, BINET, CARON, POTTIER, JUBERT, VERMEIL, PICARD, REMY

OBJET : RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE

Rapport de M. SURHOMME Alain, Vice Président Administration générale.

Considérant le nombre de conseillers communautaires depuis la fusion, la question s'est posée de recourir au vote électronique.

Suite à une mise en concurrence,

Considérant que l'achat du matériel est plus intéressant que la location.

Le prestataire proposé pour l'achat des matériels est la société Péricles, à hauteur de 3 510€HT, soit 4 212€ TTC (devis détaillé ci-joint)

Ce système sécurisé est déjà expérimenté dans plusieurs collectivités voisines.

Il est précisé que, lorsque le vote ne se déroule pas à scrutin secret, les noms des élus ayant voté CONTRE ou s'étant ABSTENUS seront repris dans les délibérations et comptes rendus du Conseil communautaire.

Le vote anonyme est également possible, il suffit pour cela de configurer le dispositif. En conséquence, il est alors impossible d'attribuer les votes. Dans le cas d'un vote anonyme, la seule information disponible est la participation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Décide d'entériner la proposition commerciale de la société Pericles à hauteur de 4 212€ TTC pour l'achat du système de vote électronique
- Approuve l'utilisation du vote électronique pour chaque conseil communautaire
- Autorise le Président et le Vice-président chargé de l'Administration générale à signer la commande et les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le 27 Septembre 2018 A FOLLEVILLE

Le Président,

Pierre BOULANGER,

POUR EXTRAIT CONFORME

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE**

i-INTERACTION SAS
10 RUE DU COLISEE
75008 PARIS
Tel: 01 47 63 47 00
@: daniel.lugassy@i-pericles.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVRE LUCE
NOYE
144 rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
France

Achat d'un système de vote pour communauté de communes

Devis N° 20180524-000470

Date d'émission : 24/05/2018

Délai de validité : 30 jours

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
Boitier de vote i-Périclès avec écran LCD 14 touches, témoin de prise en charge du vote, témoin de charge, témoin de réception, bip facultatif	69,00	40,00	2 760,00
Récepteur USB et licence du logiciel i-Périclès multiposte, Windows 7, 8 et 10 intégré dans Powerpoint	1,00	750,00	750,00
Matériel garanti 5 années, formation en ligne, hotline 24h/7J			

TOTAL HT 3 510,00€

TVA 20 % 702,00€

TOTAL TTC 4 212,00€

Règlement libellé à i-INTERACTION SAS
IBAN: FR76 1010 7001 1000 7170 3195 260
BIC: BREDFRPPXXX

BON POUR ACCORD
SIGNATURE ET CACHET

Bon pour accord

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE
le 27/09/2018

SAS au capital de 20 000 euros
Siret : 531 685 915 00013 - RCS : PARIS - NAF : 8559A
TVA Intracommunautaire : FR 39 531 685 915